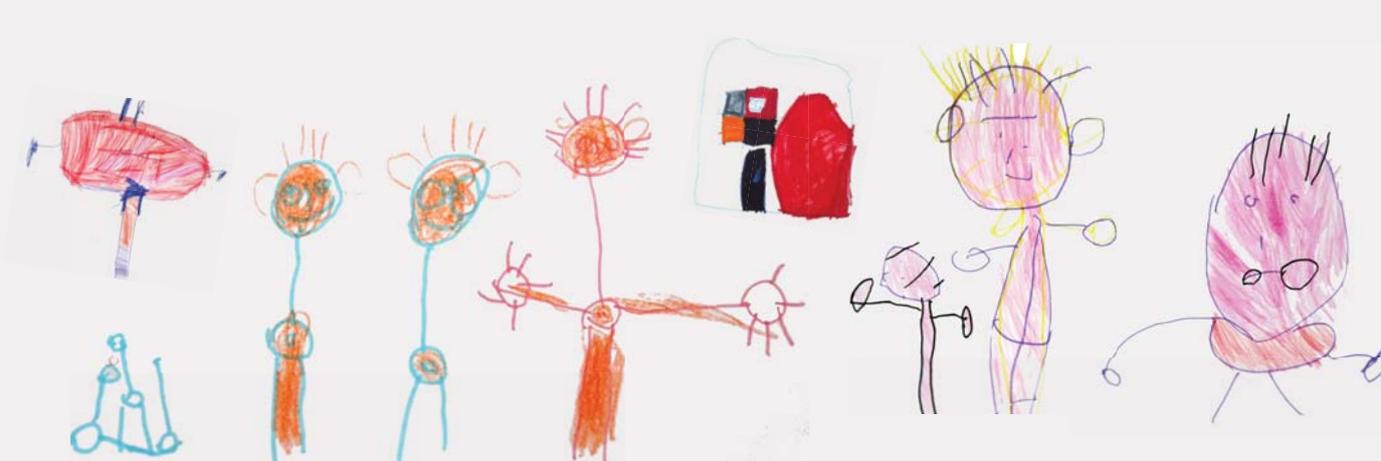


> Guide pour accompagner l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles du Cantal

●
Septembre 2016



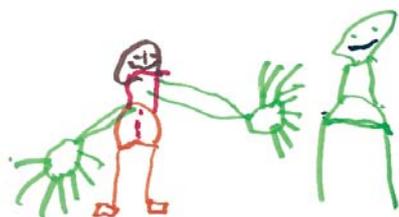
académie
Clermont-Ferrand 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Cantal



Sommaire



Mot de l'IA-DASEN du Cantal.....	3
Introduction.....	4
10 principes pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.....	5
Accueillir les enfants de moins de trois ans à l'école : un projet éducatif partagé.....	6
Volet 1 - Accueil dans une classe spécifique ou en milieu mixte.....	8
Volet 2 - Accueil dans une classe multi-niveaux.....	9
Fiche 1 - Besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans.....	11
Fiche 2 - Conditions matérielles.....	12
Fiche 3 - Conditions humaines.....	14
Fiche 4 - Accueil enfants-parents.....	16
Fiche 5 - Actions partenariales.....	17
Fiche 6 - Ressources utiles.....	18



> Enfant et son papa
Jean, 3 ans

Mot de l'IA-DASEN du Cantal



L'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle constitue l'une des orientations fortes de la loi de refondation de l'école. Le département du Cantal s'est par ailleurs engagé dans un aménagement durable du territoire scolaire dans le cadre d'une convention triennale. La qualité de la scolarisation s'est imposée et a donné lieu à une Charte de la qualité d'accueil dans les écoles du Cantal qu'un Guide pour accompagner l'accueil des jeunes enfants est venu compléter.

Si la scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées, la dispersion des enfants, qui est une caractéristique du territoire départemental, peut constituer un frein. De ce fait, une réflexion s'est engagée, sous l'égide de l'Inspectrice de l'éducation nationale en charge de la circonscription de Saint-Flour et de l'Inspectrice de l'éducation nationale chargée de la mission maternelle au niveau académique, ainsi qu'avec les partenaires de l'école et des représentants des maires. Le présent guide en constitue l'aboutissement ; issu d'un travail mené dans le Cantal, il est bien évident qu'il a vocation à être diffusé académiquement. Il a pour objet d'établir les conditions d'accueil des tout jeunes enfants à la mesure de leurs besoins spécifiques et des objectifs assignés à leur scolarisation et s'adresse à tous les acteurs de la mise en œuvre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Que toutes les personnes qui ont contribué à ce travail soient ici remerciées. Elles permettent que l'accueil des plus jeunes soit favorisé tout en contribuant à la mise en œuvre de la loi de refondation de l'école et à une scolarisation exigeante et réussie.

Marilyne Rémer
Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Education nationale du Cantal

Introduction



Pour l'enfant de moins de trois ans la première entrée à l'école représente une étape très particulière de sa vie.

Cette « scolarisation précoce est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Elle doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne ou dans les départements et régions d'outre-mer ».

Circulaire n°2012-202 du 18/12/12 « Accueil en école maternelle. Scolarisation des enfants de moins de trois ans ».

Cette circulaire prévoit des formes variées de scolarisation répondant aux besoins et aux ressources locales :

- un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants,
- un accueil et une scolarisation des enfants de moins de trois ans dans des classes de l'école maternelle comportant un ou plusieurs autres niveaux,
- un accueil en milieu mixte, associant services de petite enfance et école, permettant d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement et garantissant la complémentarité des ressources apportées par chaque partenaire, dans une cohérence éducative au service du parcours de l'élève.

Dans le département du Cantal, l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école est encouragé chaque fois que les conditions éducatives et pédagogiques sont adaptées à leur âge.

(Cf. convention pour un aménagement du territoire scolaire cantalien. Article 3 : points d'appui dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république N°2013-595 du 8 juillet 2013. Page 3/6).

Dans le contexte d'une réflexion partagée quant à l'aménagement du territoire, cet accueil doit être conjointement pensé par l'enseignant, l'équipe éducative et la collectivité territoriale afin de prendre en compte les besoins spécifiques de ces jeunes enfants.

Pour une rentrée scolaire en septembre, la notion d'enfants de moins de trois ans concerne les enfants ayant deux ans révolus au jour de la rentrée scolaire. Toutefois, les enfants qui atteindront cet âge dans les semaines suivant la rentrée et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours peuvent être admis après la date de leur anniversaire, dans la limite des places disponibles et du projet personnalisé d'accueil et de scolarisation passé entre l'enseignant et la famille.

La réussite de la prise en charge de ces jeunes enfants nécessite des précautions particulières :

- prendre en compte les repères concernant le développement physiologique, moteur, affectif et social de l'enfant et les besoins liés à son âge ;
- créer et maintenir des relations de confiance avec les parents, condition indispensable à une intégration réussie à l'école ;
- penser cette scolarisation en collaboration étroite avec la collectivité territoriale et en complémentarité des services de petite enfance existants ;
- traiter les questions d'organisation (disposition des locaux et équipement, conditions d'enca-drement, distribution des sections dans les classes de l'école, déroulement de la journée) ;
- mettre en œuvre un accueil et une pédagogie adaptés, disposer d'un encadrement humain adéquat.

10 principes pour la mise en place de dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans

(extrait de la circulaire n°2012-202 du 18-12-2012)

1 • La scolarisation des enfants de moins de trois ans concerne les enfants dès l'âge de deux ans, ce qui peut conduire à un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.

2 • La scolarisation des enfants de moins de trois ans nécessite un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique, définis en accord avec la collectivité compétente.

3 • La structure mise en place accueille prioritairement des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.

4 • Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école. Lorsqu'un dispositif d'accueil est implanté hors des locaux d'une école maternelle, il est inscrit au projet de l'école de laquelle il dépend.

5 • Le projet pédagogique est présenté aux parents. Dans les secteurs les plus défavorisés, un travail avec les partenaires locaux concernés est déterminant.

6 • Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.

7 • Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à la respecter.

8 • Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée (scolarisation précoce développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne).

9 • Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation dont certaines actions peuvent être communes avec les personnels des collectivités territoriales. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.

10 • Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.

Accueillir les enfants de moins de trois ans à l'école : un projet éducatif partagé



L'accueil des jeunes enfants à l'école maternelle nécessite des conditions particulières.

Afin d'assurer la qualité des solutions d'accueil, il est important d'impliquer les partenaires concernés : communes, services départementaux et personnels de l'éducation nationale, services de PMI et structures de la petite enfance proches de l'école.

Une réflexion approfondie sur les moyens matériels et humains qui feront de cet accueil une réussite est indispensable.

Cet accueil est à privilégier dans les écoles et les classes maternelles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne. Il prend en compte les besoins spécifiques de ces jeunes enfants et de leur famille.

Le projet doit être validé par l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'éducation nationale pour l'ouverture éventuelle d'un poste spécifique d'enseignant.

Différentes modalités d'accueil sont possibles selon les écoles, les contextes et les projets établis.

Un accueil et une scolarisation dans une classe de l'école maternelle, spécifique et adaptée aux besoins des jeunes enfants : classe de Toute Petite Section, relevant du dispositif spécifique pour l'accueil et la scolarisation des enfants de « moins de trois ans ».

- Cette classe n'accueille que des enfants de « moins de trois ans ».
- L'organisation matérielle et la gestion fonctionnelle sont adaptées aux besoins des jeunes enfants.
- Un poste d'Atsem à plein temps et, le cas échéant, un poste d'éducateur(trice) jeunes enfants (EJE), est (sont) ouvert(s) par la collectivité territoriale.

Un accueil en milieu mixte, associant collectivité territoriale, services de petite enfance et école, permettant d'offrir du temps scolaire dans des dispositifs conçus localement. Ce projet, co-élaboré par l'éducation nationale et les collectivités territoriales, doit garantir la complémentarité des ressources apportées par chaque partenaire dans une cohérence éducative au service du parcours de l'élève.

- Les modalités d'organisation des locaux, de présence et d'intervention du personnel (enseignant et territorial) doivent faire l'objet d'une réflexion partenariale spécifique, inscrite dans le projet d'école.
- La présence d'un « éducateur jeunes enfants » est à prévoir.

Concernant ces deux modalités, un « **projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans** » doit être élaboré et validé par l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'éducation nationale après avis de l'IEN en charge de la circonscription et de l'IEN chargé(e) de la mission départementale Maternelle.

Ce document est téléchargeable sur le site de la DSDEN du Cantal : <http://www.ac-clermont.fr/dsden15/services-departementaux/espace-pedagogique/maternelle/>

Un accueil dans des classes de l'école maternelle ou primaire comportant un ou plusieurs autres niveaux (classe multi niveaux).

- Les élèves de « moins de trois ans » sont accueillis dans des classes de petite, moyenne et grande sections, voire CP.
- Cette solution peut être efficace si elle correspond à un véritable projet de l'école maternelle et des partenaires, car elle constitue un cadre moins favorable à la prise en compte des besoins particuliers des jeunes enfants.
- L'accueil des enfants de moins de 3 ans dans ce contexte fait l'objet d'une demande de dérogation accordée par l'inspectrice d'académie - directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Dans le cadre de cette dernière modalité d'accueil, l'équipe pédagogique et l'enseignant concerné établissent un **projet pédagogique et éducatif** adapté.

Un **projet personnalisé d'accueil et de scolarisation** est défini avec la famille (voir fiche 4 du guide).

L'accueil des enfants de « moins de trois ans » à l'école se fait toujours dans la limite des places disponibles.

> La récréation
Paul, 4 ans et 3 mois



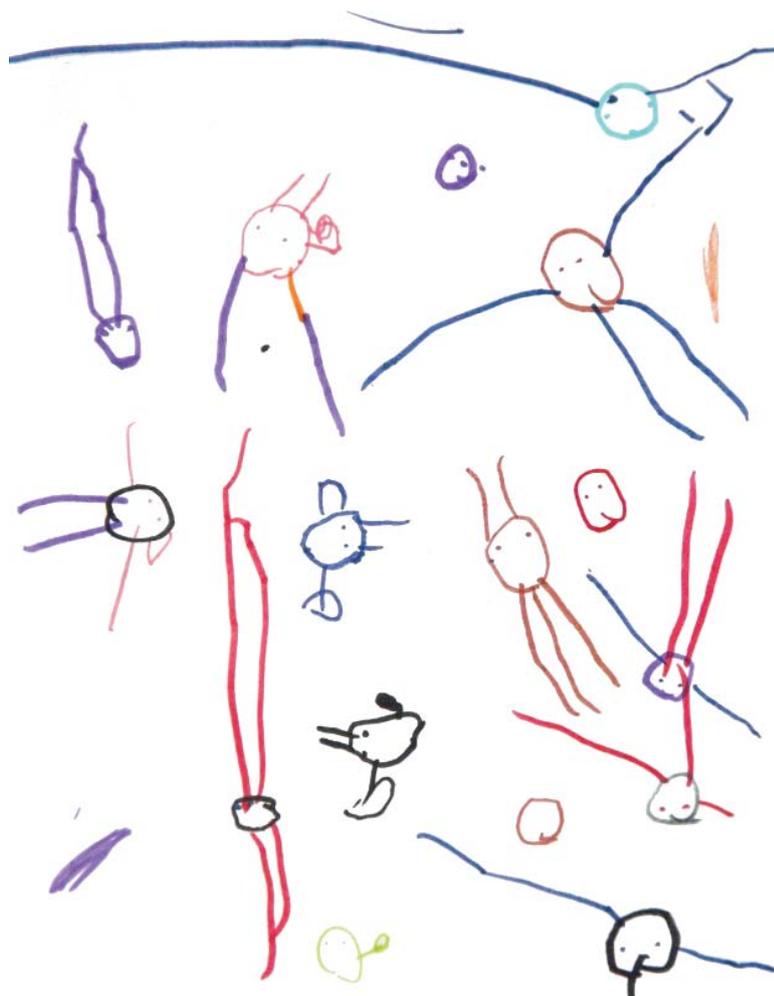
Accueil dans une classe spécifique ou en milieu mixte

PARTENAIRES		CONCEPTION ET PRÉPARATION DU PROJET			
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de la création du dispositif. Concertation pour étudier l'opportunité du projet, fixer les seuils, conditions d'accueil, locaux, mobiliers et mise à disposition de personnel le cas échéant. - Inscription et admission des enfants. Réflexion concertée pour établir des priorités d'inscriptions (enfants nés en début d'année civile, vivant dans un environnement social défavorisé ; secteur ou structure scolaire à privilégier...). 				
SERVICES PETITE ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants. Établir les priorités : <ul style="list-style-type: none"> - état de santé et maturation physiologique de l'enfant compatibles avec la vie collective en milieu scolaire (sans forçage de la propreté), - possibilité de panacher plusieurs modes d'accueil (dispositif passerelle couplé avec une structure petite enfance, famille ou assistante maternelle l'après-midi), - possibilité de rentrer en cours d'année, d'augmenter progressivement la durée quotidienne de scolarisation. 				
ÉDUCATION NATIONALE	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'un projet pédagogique particulier inscrit dans le projet d'école. - Organisation de la communication et du dialogue avec les partenaires. (parents d'élèves, assistantes maternelles...). 				
		CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE			
		Encadrement humain	Moyens matériels	Formation Concertation	Communication
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	1 poste personnel spécialisé Atsem	Salle de classe adaptée Salle de repos (spécifique si possible) Mobilier et matériel adaptés, répondant à la réglementation	Formation à la prise en charge des enfants de moins de 3 ans (Atsem, enseignants) Temps communs de concertation entre les enseignants/Atsem/EJE		
SERVICES PETITE ENFANCE	Interventions possibles des partenaires « Petite Enfance » si accueil en milieu mixte (éducatrice jeunes enfants (EJE))			<ul style="list-style-type: none"> - Avec la famille, convenir d'un projet partagé et évolutif pouvant permettre une admission différée et/ou échelonnée. - Définir les conditions d'une admission définitive avec, pour les parents, l'acceptation de points liés à différents types de besoins : physiologiques (acquisition de la propreté suffisamment engagée, nécessité de repos, alimentation, santé), éducatifs (durée de présence dans l'école ou sur la structure), importance d'une fréquentation régulière. - Élaborer ensemble un projet personnalisé d'accueil et de scolarisation propice à une première expérience profitable et réussie, tout en réaffirmant bien que la famille est le premier éducateur de l'enfant. - Initier des relations régulières et privilégiées avec les familles. 	
ÉDUCATION NATIONALE	1 poste enseignant				
PARENTS DES ENFANTS ADMIS					
POINTS DE VIGILANCE					
Réfléchir aux modalités d'accueil de chaque famille avant la rentrée des classes et au moment de la rentrée de l'enfant. Réfléchir aux modalités de communication et de dialogue avec chaque famille.					

Accueil dans une classe multi-niveaux

PARTENAIRES	CONCEPTION ET PRÉPARATION DU PROJET			
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de la scolarisation. Concertation pour étudier l'opportunité du projet, fixer les seuils, conditions d'accueil, locaux, mobiliers et mise à disposition de personnel le cas échéant. - Inscription et admission des enfants. Réflexion concertée pour établir des priorités d'inscriptions (enfants nés en début d'année civile, vivant dans un environnement social défavorisé ; secteur ou structure scolaire à privilégier...). 			
ÉDUCATION NATIONALE	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des enfants. Établir les priorités : <ul style="list-style-type: none"> - état de santé et maturation physiologique de l'enfant compatibles avec la vie collective en milieu scolaire (sans forçage de la propreté), - possibilité de panacher plusieurs modes d'accueil (dispositif passerelle couplé avec une structure petite enfance, famille ou assistante maternelle l'après-midi), - possibilité de rentrer en cours d'année, d'augmenter progressivement la durée quotidienne de scolarisation. - Rédaction d'un projet particulier inscrit dans le projet d'école. - Organisation de la communication et du dialogue avec les partenaires. (parents d'élèves, assistantes maternelles...). 			
	CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE			
	Encadrement humain	Moyens matériels	Formation	Communication
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	1 poste d'Atsem à temps plein dans la classe. Cf. Code des communes Article R*412-127 Article R*414-29	Locaux et matériels adaptés répondant à la réglementation, aux besoins des enfants et au projet.	Formation à la prise en charge des enfants de moins de 3 ans (Atsem). Temps communs de formation pour les enseignants et les Atsem.	
ÉDUCATION NATIONALE	1 poste enseignant. Pas de poste supplémentaire si accueil dans la limite des places disponibles, après opérations de rentrées effectuées.		Formation spécifique à l'accueil des enfants de moins de trois ans dans des classe multi-niveaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un projet personnalisé d'accueil et de scolarisation : avec la famille, convenir d'un projet partagé et évolutif permettant une admission différée et/ou échelonnée. - Définir les conditions d'une admission définitive avec, pour les parents, l'acceptation de points liés à différents types de besoins : physiologiques (acquisition de la propreté suffisamment engagée, nécessité de repos, alimentation, santé), éducatifs (durée de présence dans l'école ou sur la structure), importance d'une fréquentation régulière. - Initier des relations régulières et privilégiées avec les familles.
PARENTS DES ENFANTS ADMIS				
POINTS DE VIGILANCE				
<p>Réfléchir aux modalités d'accueil de chaque famille à différents moments de l'année : avant la première rentrée, au moment de la rentrée de l'enfant et tout au long de l'année scolaire.</p> <p>Réfléchir aux modalités de communication et de dialogue avec chaque famille, avec les assistantes maternelles et/ou les structures petite enfance à proximité.</p>				

> La récréation
Léa, 3 ans et 10 mois

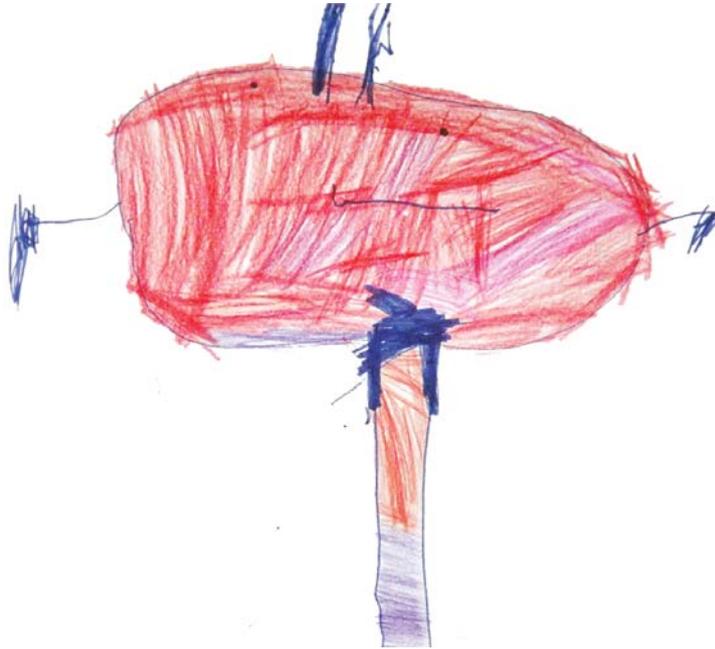


Besoins spécifiques des enfants de moins de 3 ans

<p>BESOINS PHYSIOLOGIQUES</p> <p><i>Les rythmes d'acquisition sont progressifs et différents d'un enfant à l'autre.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Repos - repli sur soi : en cours de journée un jeune enfant a régulièrement besoin de se reposer et de s'isoler quelle que soit l'heure. Il est donc nécessaire de lui permettre de se retirer momentanément de l'activité du groupe pour s'allonger ou s'isoler (<i>fiche 2, « Espace de repli »</i>). - Sommeil : la sieste est une activité prioritaire pour les jeunes enfants ; elle correspond à un besoin. Il importe que le coucher ait lieu immédiatement après le repas, assuré si possible par la même personne, et que les conditions de repos soient appropriées (<i>fiche 2, « Salle de repos »</i>). L'attribution d'une place et d'un lit, de même que les conditions d'endormissement, créent un sentiment de sécurité nécessaire à un sommeil apaisé. Chez le jeune enfant, un cycle de sommeil est d'environ 1h30. Le temps de sommeil varie d'un enfant à l'autre, il est important de repérer et de respecter celui de chacun. - Propreté - hygiène : un jeune enfant doit pouvoir se rendre aux sanitaires à la demande car l'acquisition de la propreté n'est pas encore totalement stable. Il a besoin de confort et d'intimité aux toilettes. Des accidents sont possibles, aussi des vêtements de rechange fournis par les familles doivent être prévus. L'apprentissage de l'hygiène (lavage des mains) et de la propreté constituent un temps éducatif important. Des mouchoirs sont à disposition, mais un petit ne sait pas encore « souffler » pour se moucher. - Alimentation - hydratation : un jeune enfant ne perçoit pas encore ses besoins de boire et de réguler sa chaleur corporelle (selon la température, ajouter ou enlever des vêtements). Les adultes veillent à ce qu'il s'hydrate (proposer régulièrement à boire, disposer de brocs et de verres et d'un point d'eau dans la classe ou à proximité immédiate), s'alimente (des collations équilibrées - pas de gâteaux - peuvent être nécessaires et proposées avant 9h30 : cela suppose une réflexion entre la famille et l'école) et s'habille de façon adaptée. - Restauration : il est préférable que les plus jeunes enfants puissent déjeuner et faire la sieste chez eux. Mais si la présence en classe est assujettie à un transport collectif, le temps de repas doit être adapté aux plus petits car c'est un moment difficile pour eux (espace réservé au calme si possible, personnel à disposition pour accompagner les besoins : couper les aliments, temps pour manger, apprendre à goûter...).
<p>BESOINS AFFECTIFS ET RELATIONNELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de la séparation : ce moment est très délicat, le jeune enfant a besoin d'un espace identifié, sécurisant et d'un accueil individualisé. Si les locaux le permettent, les parents peuvent partager le temps d'accueil avec leur enfant. Si l'enfant prend un transport scolaire, les adultes présents soignent cet accueil, veillent à accompagner le petit vers des activités adaptées ou acceptent son besoin de rester un moment près de l'adulte. La qualité des échanges conduits avec les parents et la relation de confiance établie sont de nature à rassurer les enfants. - Dépendance aux adultes : l'accueil de jeunes enfants nécessite une disponibilité accrue des adultes. Ils sont centrés sur eux-mêmes et ne sont que très progressivement capables de communiquer et jouer avec les autres enfants. Ils ont donc besoin fréquemment de se référer à l'adulte, d'où la nécessité, dans une classe multi-niveaux, de bien disposer d'un personnel assistant l'enseignant. - Sécurité affective de chaque enfant : l'aménagement des différents espaces identifiés (ou d'un espace privilégié à leur intention), organisés (<i>fiche 2, « Espaces dans la salle de classe. Jeux »</i>), sont des facteurs sécurisants. Un petit a également besoin d'un espace personnel (casier, tiroir...) où il pourra ranger son « doudou », un petit album photo de la famille...
<p>BESOINS MOTEURS ET SENSORIELS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En dehors de la fonction affective et des besoins physiologiques, la fonction dominante est la fonction motrice. Un jeune enfant a besoin de : <ul style="list-style-type: none"> - se déplacer (pouvoir évoluer librement dans des espaces aménagés et sécurisés), - bouger (courir, sauter, ramper, grimper...), - s'aérer (activités physiques quotidiennes dehors, organisation de l'environnement extérieur pour permettre l'exploration, développer les actions motrices, favoriser le contact avec la nature). - L'adaptation des locaux et du matériel constituent une priorité (<i>fiche 2</i>). Lorsque cela est possible, tous les espaces de l'école peuvent être potentiellement exploitables (couloir, salle de repos).
<p>BESOINS COGNITIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le très jeune enfant a encore une intelligence sensori-motrice : il pense en touchant, en parlant, en bougeant, puis peu à peu, avec l'aide des adultes, il peut penser sans agir. Pour apprendre il passe beaucoup par la manipulation, l'expérimentation, il agit avant tout. - Progressivement, les adultes l'aideront à verbaliser ses actions, à exprimer sa pensée, procéder à des observations et des descriptions. - Les tout-petits sont curieux de tout, s'interrogent sur le pourquoi des choses et ont besoin d'apprendre et de comprendre (importance de l'aménagement d'espaces stimulants à l'intérieur ou à l'extérieur). - L'acquisition du langage et le développement des compétences sociales constituent des objectifs d'apprentissage essentiels.
<p>POINTS DE VIGILANCE</p> <p>Pour réaliser l'accueil des très jeunes enfants dans les meilleures conditions possibles, l'école doit appréhender au plus près leurs préoccupations (curiosité naturelle, envie d'explorer, peur de l'inconnu, angoisse de la séparation) ainsi que leurs besoins (physiologiques, psychologiques, moteurs et éducatifs...). L'équipe éducative doit réfléchir à une pédagogie spécifique, adaptée aux besoins et au rythme de développement de chaque tout-petit.</p>	

Conditions matérielles

LES LOCAUX	
<i>(Fiche 6 : « Guide relatif aux conditions d'accueil et de sécurité matérielles des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle ». Degesco)</i>	
SALLE DE CLASSE	<ul style="list-style-type: none"> - Local suffisamment vaste (60 m²) pour accueillir différents espaces, équipé d'un point d'eau ou disponible à proximité. - Salle permettant une surveillance d'ensemble (éviter les pièces avec recoins) et des déplacements aisés. - Encombrement de l'espace à éviter (inutile de disposer d'une table par élève), privilégier les meubles bas. - Mobilier et matériel faciles à entretenir. <p>Dans la mesure du possible : salle de repos, salle de propreté et espace pour la motricité à proximité immédiate de la salle de classe.</p>
SALLE DE REPOS	<ul style="list-style-type: none"> - Suffisamment spacieuse pour accueillir la totalité de l'effectif. - Attribution d'un lit à chaque enfant (étiqueté à son prénom). - Draps, couettes (préférées aux couvertures) et oreillers sont personnels et identifiés au moment du rangement. - Lits empilables (souvent adaptés aux petites structures) ou fixes.
SALLE D'EPS <i>Liste non exhaustive</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Grande salle ou équipement de proximité (salle des fêtes par exemple) chauffé et pouvant permettre le stockage du matériel d'EPS : véhicules porteurs, gros matériel à pousser, tirer, structures évolutives, matériel permettant de se cacher (tunnels...).
SALLE DE PROPRETÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Sanitaires proches de la classe pour permettre l'autonomie. - Si possible, superficie suffisante pour faciliter les déplacements et un aménagement favorisant l'intimité des enfants. - Cuvettes et lavabos adaptés à la taille des enfants. - Petit matériel (porte-savon, distributeur de papier) placé à bonne hauteur pour être facilement manipulé par les enfants.
COURS	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces extérieurs à utiliser comme des extensions de la salle de classe pour que les enfants aient de vraies activités motrices. Ils sont si possible recouverts d'enrobé (sécurité) et permettent l'utilisation de tricycles, chariots, trotteurs... Des petits espaces « refuge » peuvent être aménagés pour développer des jeux symboliques, mais aussi se reposer, s'isoler. Des tracés au sol peuvent également susciter des jeux. - Structures et matériel ludique répondant aux normes spécifiques pour des enfants de moins de 36 mois.
LES ESPACES DANS LA SALLE DE CLASSE	
ESPACE DE REPLI	<ul style="list-style-type: none"> - Espace cloisonné ou délimité, où l'élève peut s'isoler du groupe tout en restant sous la surveillance d'un adulte. - Lieu douillet (coussins, matériaux doux à toucher...).
ESPACES VARIÉS ET STIMULANTS <i>Liste non exhaustive</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Coins jeux d'imitation (cuisine, poupées, voitures, déguisements...), de construction (grosses briques en mousse, blocs de construction en bois, tapis de jeu). - Espace de manipulation et d'expérimentation (bacs à eau, à semoule, graines, sable, pistes graphiques...). - Espace moteur où l'enfant peut bouger, déambuler, utiliser des porteurs, chariots de marche, divers objets à tirer et à pousser. <p><i>Ces espaces sont utilisés soit librement par l'enfant, soit par l'enseignant, pour soutenir les activités de langage. Ils évolueront tout au long de l'année.</i></p>
BCD	<ul style="list-style-type: none"> - Espace bibliothèque conçu comme un lieu confortable destiné aux premières rencontres avec l'écrit. - Meuble présentoir assez grand, bacs, tapis molletonné, petite banquette ou fauteuils.
MATÉRIEL ÉDUCATIF	<p>Tout le matériel utilisé doit être conforme aux normes de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeux d'encastrement, d'emboîtement, d'assemblage, de construction, d'empilement. - Jeux de transvasement. - Jeux tactiles et sensoriels. <p><i>La taille des objets présents dans les coins est réfléchie de manière à permettre une préhension aisée, sans toutefois laisser courir le risque d'une ingestion. Pour des enfants de cet âge, il est important de disposer d'un même matériel en plusieurs exemplaires identiques.</i></p>
MOBILIER	Installations, matériel et mobilier adaptés aux besoins des très jeunes enfants (hauteur des sièges, des tables, des meubles, matériaux appropriés).
POINTS DE VIGILANCE	
<p>L'aménagement de la classe doit répondre à plusieurs objectifs : créer un sentiment de sécurité, orienter les activités, autoriser les initiatives, susciter de la motivation et favoriser les interactions. Il doit être évolutif au cours de l'année et faciliter les déplacements : très peu de tables et le plus possible d'espaces de jeux ouverts. Les locaux et le matériel seront adaptés à l'accueil de très jeunes enfants. Ils répondront aux normes de sécurité en vigueur et seront pensés afin d'être au service des apprentissages des plus petits. Un soin particulier sera apporté à l'aménagement de la salle de classe. Si le local ne permet pas d'aménager tous les espaces souhaités, on privilégiera un coin polyvalent suffisamment vaste et la mise à disposition de bacs (jeux de construction, d'imitation...).</p>	



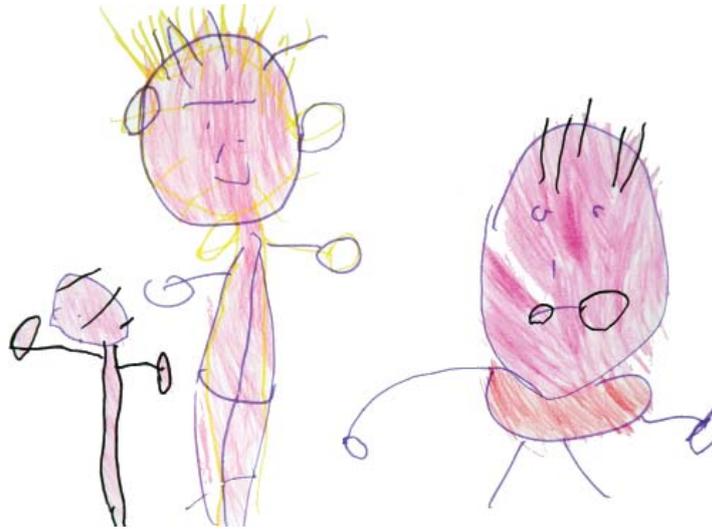
> Mon doudou grandes oreilles
Rose, 3 ans et 11 mois



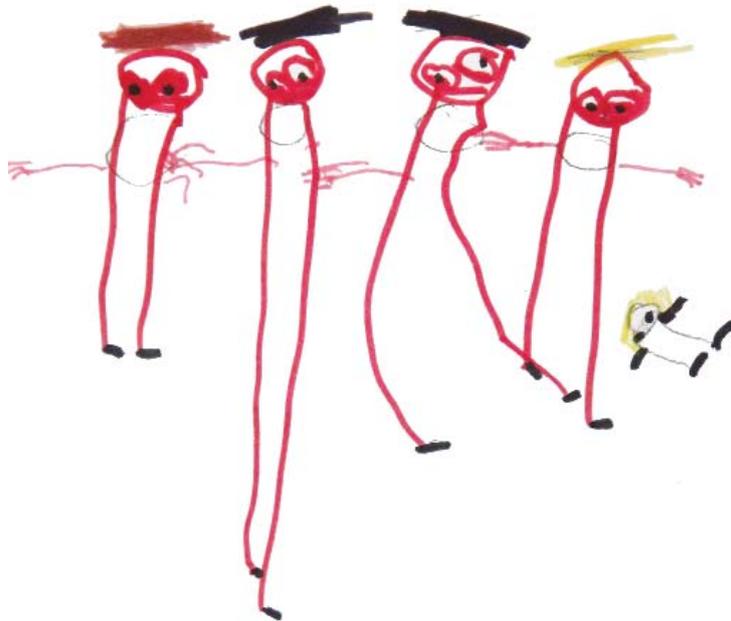
> La maison de poupée
Anaïs, 4 ans

Conditions humaines

LA FONCTION D'ATSEM	
PERSONNEL D'ENCADREMENT	<p>La présence d'un agent territorial à temps plein est indispensable pour accueillir les très jeunes enfants à l'école et les accompagner dans leurs premières expériences scolaires.</p> <p>Il doit être présent auprès des élèves et de l'enseignant tout au long de la journée.</p> <p>Leur présence chaleureuse, rassurante, sécurisante, aide à réduire l'inquiétude de la séparation.</p> <p>Les agents affectés auprès des classes de très jeunes enfants seront, si possible, titulaires du CAP Petite Enfance ou du concours Atsem.</p> <p>Si ce sont d'autres personnels qui exercent sur des missions d'Atsem, ils devront recevoir une formation appropriée (CNFPT) et/ou participer à des formations communes enseignants/Atsem co-organisées par l'éducation nationale et la collectivité territoriale.</p>
COMPÉTENCES	<p>L'agent territorial affecté à la classe accueillant les très jeunes enfants doit être motivé et prêt à se former pour répondre aux obligations nombreuses et variées qu'implique cette fonction.</p> <p>Ses compétences professionnelles garantissent la qualité d'accueil et d'accompagnement des petits au quotidien : niveau de langue modélisant, postures et qualités relationnelles adaptées aux tout-petits et à la diversité des familles.</p> <p>Cet agent seconde l'enseignant par une approche éducative dont la fonction de maternage est plus forte dans les petites classes ; il doit donc être patient et disponible à l'égard des manifestations émotionnelles incontrôlables des tout-petits.</p> <p>Les agents territoriaux jouent un rôle important dans l'accueil des familles : discrétion professionnelle, capacités d'écoute et qualités communicationnelles sont nécessaires pour garantir un échange apaisé et constructif.</p>
MISSIONS	<p>Les Atsem (ou les personnes exerçant sur ce type de poste) ont des missions d'accueil, de surveillance, d'animation, de contribution à l'hygiène et au soin des enfants, de préparation et d'entretien du matériel et des locaux.</p> <p>Ils accompagnent aussi les élèves dans la construction de leur langage, tout au long de la journée et dans chaque activité de classe.</p> <p>Ils ont un rôle d'assistance pédagogique à l'enseignant dans les différentes activités qu'ils sont amenés à encadrer et assurent un rôle de relais dans la transmission et l'application des consignes.</p> <p>Ils participent à l'encadrement des sorties scolaires et assurent aussi le lien entre la famille et l'école sur les temps périscolaires.</p> <p>L'agent territorial sera amené à échanger et à travailler avec différents partenaires : parents, structures petite enfance, assistantes maternelles, éducatrices de jeunes enfants...</p>
FORMATION	<p>Les agents exerçant sur des missions d'Atsem devront pouvoir bénéficier d'une formation spécifique, adaptée aux besoins de leur fonction.</p> <p>Des temps de formation conjoints enseignant/Atsem sur la connaissance des très jeunes enfants et les modalités de scolarisation peuvent être organisés.</p> <p>Le rôle spécifique de l'Atsem auprès des enfants de deux/trois ans doit également faire l'objet d'informations précises.</p>
LE BINÔME ATSEM-ENSEIGNANT	
COMPLÉMENTARITÉ	<p>« [...] l'école doit inventer de nouvelles manières de faire, adaptées le plus justement possible à chacun des enfants qu'elle accueille, en s'appuyant sur les savoir faire de ses professionnels (enseignants, Atsem notamment), afin de donner à tous les moyens de conquérir des savoirs et des pouvoirs nouveaux ».</p> <p><i>(Document ressource Eduscol « La scolarisation des enfants de moins de 3 ans ». Introduction générale, page 3)</i></p> <p>Enseignant et Atsem travaillent ensemble et constituent un binôme qui doit être reconnu par les élèves, les familles et les différents partenaires de l'école.</p> <p>Ils partagent des responsabilités éducatives et leurs compétences respectives s'exercent en toute complémentarité. Des concertations régulières, intégrées au temps de service, sont donc nécessaires pour garantir le fonctionnement efficace du binôme.</p> <p>Le rôle de chacun et les modalités de fonctionnement au sein de la classe doivent être définis en début d'année, régulés et ajustés en fonction des besoins.</p> <p>L'Atsem, du fait de sa présence en continu à l'école, constitue la plupart du temps une figure de référence pour le tout-petit. Il est chargé d'encadrer et d'accompagner les tâches proposées aux enfants après les temps d'enseignements conduits par le professeur. A ce titre, des temps de communication seront utiles pour expliciter les objectifs de l'enseignant et préciser à l'Atsem ce que l'on attend de lui.</p>
POINTS DE VIGILANCE	
<p>Les équipes éducatives seront constituées d'un(e) enseignant(e) et d'un agent territorial.</p> <p>Le recrutement des agents doit privilégier l'adéquation poste/profil [compétences communicationnelles, qualité de la relation éducative à l'enfant, niveau de langue adapté, discrétion professionnelle, capacité à travailler en équipe...].</p> <p>La présence de l'agent territorial doit être continue dans une classe accueillant de très jeunes enfants.</p> <p>Les personnels recrutés et/ou affectés seront formés spécifiquement aux tâches particulières qui incombent à l'accueil des très jeunes enfants, notamment dans le contexte d'une classe multi-niveaux.</p>	



> L'Atsem et les enfants
Léopold, 3 ans et 10 mois



> Ma famille et moi
Ana-Luisa, 4 ans

Accueil enfants-parents

MODALITÉS	
ACCUEIL DES PARENTS ET DE LEUR ENFANT	<p>AVANT LA RENTRÉE : admission et découverte de l'école par les enfants et leurs parents.</p> <p>Après l'inscription en mairie, les parents sont reçus individuellement par le directeur de l'école et si possible le futur enseignant de leur enfant. Le projet pédagogique et éducatif élaboré par l'enseignant est présenté aux parents.</p> <p>Des temps sont programmés en fin d'année scolaire pour permettre aux futurs parents et aux enfants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découvrir les espaces, - faire connaissance avec les personnels (enseignant et Atsem), - découvrir les activités de la classe. <p>Cette première rencontre permettra aux parents de faire mûrir chez son enfant le projet « d'aller à l'école ».</p> <p>Ce moment servira aussi à organiser la rentrée échelonnée de manière concertée.</p> <p>A LA RENTRÉE : accueil des enfants et de leurs parents.</p> <p>L'organisation de la transition entre l'école et la maison ne peut être traitée de manière identique pour chaque enfant. Le dialogue avec les parents va permettre d'organiser les modalités d'accueil de chacun : horaires d'entrée et de sortie clairement définis, temps de présence réduit envisagé dans un premier temps si besoin... Il s'agit du projet personnalisé d'accueil et de scolarisation établi au moment de l'inscription.</p> <p>La fréquentation régulière quotidienne et la ponctualité, gages de respect du cadre, garantissent l'implication de la famille dans le projet.</p>
SOUPLESSE DANS L'ACCUEIL DE L'ENFANT	<p>La première rentrée scolaire pour le tout petit est souvent synonyme de première séparation du milieu familial. Il perd ses repères habituels et découvre de nouveaux espaces, une nouvelle organisation du temps, d'autres enfants et des adultes différents. Autant d'éléments qui vont le déstabiliser, générer angoisse, stress et provoquer les pleurs. Un des enjeux de la rentrée sera de gérer au mieux cette séparation.</p> <p>Si la régularité de la fréquentation scolaire est essentielle, une modulation des temps de fréquentation peut être définie selon les besoins spécifiques des élèves lors de la première semaine et éventuellement des suivantes. A terme, une fréquentation complète sera l'objectif à atteindre.</p> <p>L'observation et la prise en compte des besoins de l'enfant amènera enseignants et parents à réajuster le projet.</p> <p>Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes, en conservant toutefois un temps significatif de présence de chaque enfant selon une organisation régulière, négociée avec les parents qui s'engagent à le respecter.</p> <p>L'accueil quotidien le matin des tout-petits peut se caractériser par un échelonnement plus long des arrivées. Les horaires d'entrée pourront offrir une certaine souplesse en début d'année.</p>
COMMUNICATION AVEC LES PARENTS	<p>Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de l'enfant. L'enseignant (en lien avec le directeur ou la directrice) présentera ce projet aux parents et engagera un dialogue avec eux pour élaborer le projet personnalisé d'accueil et de scolarisation de l'enfant. Celui-ci aura valeur d'engagement réciproque entre l'école et les parents qui devront le respecter.</p> <p>L'équipe pédagogique développera les outils et les stratégies assurant communication, information et mobilisation des parents. Elle veillera à ce qu'une communication régulière et positive des réussites de l'enfant soit assurée.</p> <p>Elle renseignera les familles sur les premières acquisitions de l'enfant et sur ses progrès tout au long de l'année.</p> <p>C'est dans la régularité des relations d'hospitalité et des échanges bienveillants que la confiance se construira.</p>
LE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCUEIL ET DE SCOLARISATION	
CONTRAT MORAL	<p>Lors de l'entretien avec la famille, il s'agit de définir les modalités selon lesquelles l'enfant sera accueilli : souplesse de la durée de présence en classe les premiers jours de la rentrée, possibilité de différer l'entrée à l'école si la maturation physiologique est insuffisamment acquise ou si l'enseignant constate que l'enfant n'est pas encore prêt à supporter ce nouvel environnement collectif. Dans tous les cas, et toujours dans l'intérêt de l'enfant, un dialogue constructif est engagé avec les parents et de nouvelles modalités d'accueil sont fixées.</p>
POINTS DE VIGILANCE	
<p>L'accueil à l'école maternelle, en particulier pour les tout-petits, est indissociable de l'accueil de leurs parents. Établir une relation de confiance avec les familles est indispensable pour permettre à l'enfant de grandir sereinement. L'école doit avoir en permanence, et pour chacun, le souci de donner toute leur place aux parents et de veiller à la qualité du dialogue sans lequel il n'y aura pas de scolarisation réussie.</p>	

Actions partenariales

CRÉER DES LIENS ENTRE LES STRUCTURES « PETITE ENFANCE » ET L'ÉCOLE MATERNELLE	
PRÉALABLES	<p>L'entrée des jeunes enfants à l'école maternelle représente un changement de rythme et de cadre important qui doit être accompagné au mieux dans l'intérêt de l'enfant et de ses parents.</p> <p>C'est pour répondre à ce besoin d'adaptation que peuvent être proposées des initiatives visant à familiariser les enfants accueillis en crèche ou par des assistantes maternelles avec leur future école.</p> <p>Un accueil progressif est privilégié grâce à quelques temps forts précédant la première rentrée (rencontres parents/assistantes maternelles ou responsables petite enfance/enseignants, moments partagés au sein de la future structure). Les enfants pourront découvrir et s'approprier leur nouvel environnement, s'habituer au personnel d'encadrement et disposer de repères avant le jour de la rentrée.</p>
OBJECTIFS	<p>Pour les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter leur entrée à l'école maternelle en accompagnant en toute sécurité les premiers contacts. - se familiariser avec les locaux, le personnel, les autres élèves. <p>Pour l'école et les professionnels de la petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueillir et prendre en charge le jeune enfant dans sa globalité en tenant compte des rythmes et du développement propres à son âge. - créer des conditions sécurisantes d'accueil et permettre la séparation enfant/famille/structure dans un cadre rassurant. - collaborer, développer et enrichir la réflexion entre les partenaires ; rendre leurs actions complémentaires en travaillant ensemble et en développant des passerelles entre les différents lieux de vie de l'enfant (famille, crèche, assistante maternelle, école...). <p>Pour les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comprendre le cadre éducatif de l'école et les apprentissages en jeu. - dédramatiser le passage entre les deux structures d'accueil. - impulser, proposer et permettre une co-éducation entre l'école et les parents.
EXEMPLES D'INITIATIVES, DE RENCONTRES, D'ACTIVITÉS	
<p>EN DIRECTION DES CRÈCHES</p> <p>ET/OU DES ASSISTANTES MATERNELLES</p> <p>ET/OU DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES</p> <p>ET/OU DES MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES</p>	<p>Au sein de l'école :</p> <p>Pour aller vers une première prise de contact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - partager le moment de l'accueil avec la classe : les enfants peuvent circuler librement d'un coin jeu à un autre. Aucune contrainte n'est exercée par l'adulte sauf pour inviter les enfants à prendre part à l'une des activités ludiques proposées. - participer à des moments conviviaux comme les anniversaires. - assister avec la classe à des spectacles (productions d'enfants ou de professionnels). <p>Pour découvrir les espaces de l'école, les différents coins jeux de la classe ou certaines activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en salle de motricité : partager une ou plusieurs séances d'activités physiques. - en BCD ou au coin lecture : écouter des lectures offertes, emprunter un livre... - participer à une séance autour de besoins physiologiques : en salle de sieste, le repos ou le sommeil ; en salle de propreté, l'hygiène des mains, le passage aux toilettes ; au coin dînette, s'alimenter ; au coin déguisement, s'habiller... <p>À l'extérieur de l'école : partager des sorties communes :</p> <p><i>(pour ce type d'activités, il est recommandé qu'un prolongement se fasse au sein de l'école afin que les enfants puissent se familiariser avec l'environnement).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - visite du marché : découverte, achats d'aliments (fromages, pains) puis dégustation en classe. - sorties thématiques : l'automne (observation et collectes) ; arts visuels (Land Art), médiathèque ou bibliothèque municipale, carnaval (participer ensemble au défilé)...
CONDITIONS ET MODALITÉS D'ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un calendrier entre partenaires : fixer les dates de rencontres par trimestre ou par périodes, définir les objectifs visés et programmer les activités appropriées. - Sur 45 minutes, accueil des enfants par l'enseignant et l'Atsem : petits groupes (2 à 5 enfants dans la classe maternelle) accompagnés par un ou deux adultes issus de la structure petite enfance (crèche) ou par les assistantes maternelles. - Participation à une activité menée au sein de l'école sous la responsabilité de l'enseignant. - Enfants concernés : en priorité ceux qui sont susceptibles de rentrer à l'école en septembre.
ÉVALUATION DES ACTIONS PARTENARIALES	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation scolaire réussie le jour de la rentrée scolaire (pas ou peu de pleurs, investissement de l'espace connu et des activités déjà expérimentées lors de précédentes visites). - Meilleure autonomie affective permettant une plus grande disponibilité pour les apprentissages. - Séparation enfant/famille plus sereine du fait du lien de confiance établi au cours des différentes rencontres préalables à la première rentrée.
POINTS DE VIGILANCE	
<p>La scolarisation des très jeunes enfants se conçoit en complémentarité des autres services de petite enfance existants. Tous les enfants ne sont pas en mesure d'assumer les contraintes propres à une scolarité, même adaptée. Une concertation est donc nécessaire pour déterminer le moment opportun pour scolariser chacun d'eux, en tenant compte des contraintes familiales. L'entrée à l'école est envisagée dans le contexte d'une concertation.</p> <p>Les actions partenariales favorisent une première rencontre avec l'école, ses espaces, ses activités, les adultes qui accueillent les enfants. Elles facilitent le passage d'une structure d'accueil individuelle ou semi-collective à un environnement plus collectif.</p>	

Resources utiles

<p>TEXTES OFFICIELS</p>	<p>Programme d'enseignement de l'école maternelle MENE1504759A http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86940</p> <p>Circulaire de rentrée 2016. BO N°15 du 14 avril 2016. http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720</p> <p>Les rythmes scolaires à l'école maternelle http://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/49/9/2015_rythmes_maternelle_docmaternelle_458499.pdf</p> <p>Accueil en école maternelle « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » NOR : MENE1242368C circulaire n°2012-202 du 18-12-2012 MEN - Dgesco A1-1: http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid</p> <p>Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale n°2011-108 octobre 2011 http://media.education.gouv.fr/file/2011/54/5/2011-108-IGEN-IGAENR_215545.pdf</p> <p>La scolarisation à deux ans Education et Formation n°82 décembre 2012 http://cache.media.eduscol.education.fr/file/82/31/2/DEPP_EetF_2012_82_Scolarisation_deux_ans_237312.pdf</p> <p>Quel avenir pour l'accueil des jeunes enfants ? Centre d'analyse stratégique janvier 2012 http://archives.strategie.gouv.fr/cas/content/quel-avenir-pour-laccueil-des-jeunes-enfants-note-danalyse-257-janvier-2012.html</p> <p>Article L113-1 du code de l'éducation, modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 8 <i>Dans les classes enfantines ou les écoles maternelles, les enfants peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques adaptées à leur âge visant leur développement moteur, sensoriel et cognitif. Cet accueil donne lieu à un dialogue avec les familles. Il est organisé en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne et dans les régions d'outre-mer. Différentes modalités d'accueil sont possibles selon les écoles, les contextes et les projets établis.</i></p> <p>https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=3D6E51A8B229F6879A5B8548730B2A7D.tpdila15v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006166560&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20150907</p>
<p>EDUSCOL</p>	<p>La scolarisation des enfants de moins de 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un projet pédagogique et éducatif, - une rentrée réussie, - un aménagement de l'espace bien pensé. <p>http://eduscol.education.fr/pid33040-cid91999/la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-trois-ans.html</p> <p>Scolarisation des moins de 3 ans - Du langage oral au langage écrit (42 p). Mis à jour le 28 août 2015. Programme et ressources pour le cycle 1. http://eduscol.education.fr/cid91999/la-scolarisation-des-enfants-moins-trois-ans.html#lien3 http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Moins_de_3_ans/46/7/Ress_c1_Moins3ans_Langage_456467.pdf</p>
<p>PÉDAGOGIE</p>	<p>Mathématiques actives pour les tout-petits. Catherine Berdonneau, collection Profession enseignant - Hachette éducation, 2007</p> <p>La classe des deux ans : parler, apprendre, vivre ensemble. Catherine Le Cunff, en collaboration avec Brigitte Guenezant - Editions Hachette, 2004</p> <p>Première école, premiers enjeux. Anne-Marie Gioux - Hachette éducation 2000, 2008</p> <p>Situations motrices avec les 2/3 ans. J.-C. Olivier - Nathan, Collection Une année de...</p> <p>Bibliographies thématiques de récits pour les TPS/PS. http://www.crdp-strasbourg.fr/maternelle/dossiers_tra/tra_2ans/2ans.php?parent=9</p> <p>Le développement social de l'enfant. Du bébé à l'enfant d'âge scolaire. Zaouche-Gaudron, C. (2010). Paris, Dunod, Les Topos (2^e édition).</p> <p>Tableaux synoptiques du développement de l'enfant. Florin, Dunod, 2003-révision 2012</p>
<p>CANOPE</p>	<p>Guide TPS/PS : l'apprentissage du langage : pour apprendre à échanger, s'exprimer, maîtriser le vocabulaire et la syntaxe. http://www.educasources.education.fr/fiche-detaillee-180651.html</p>
<p>DGESCO</p>	<p>Guide et recommandations. L'école maternelle : accueillir de très jeunes enfants. Conditions de sécurité des équipements et des matériels utilisés pour les activités éducatives. http://cache.media.eduscol.education.fr/file/ecole/19/8/GUIDE_MATERNELLE_270198.pdf</p>
<p>AGEEM</p>	<p>La scolarisation des enfants de moins de 3 ans. CD-Rom : La petite section.</p>



> Promenade en famille
Iliac, 3 ans

Guide réalisé par le groupe de travail « Maternelle » dans le cadre de la convention Cantal « Pour un aménagement du territoire cantalien ».

Participants :

IEN Saint-Flour ; IEN chargée de mission académique maternelle ; Maire du Vigean ; Mairies d'Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Leucamp ; Conseillers pédagogiques de Mauriac ; Directeurs et enseignants des écoles maternelles de Riom-es-Montagne, Lanobre, Vebret ; Représentants syndicaux ; CAF ; PMI ; DDEN.

Sources consultées : sites des académies de Limoges, Amiens, Versailles, Paris, Val d'Oise.

